

L'assurance maladie mise en concurrence

Alors que l'Organisation mondiale de la santé a placé le système de santé français au premier rang dans le monde, le patronat veut le transformer de fond en comble.

Le patronat considère que les entreprises doivent être exonérées des cotisations sociales. Le patronat ne veut payer le salarié que lorsque celui-ci est au travail. Il considère que les cotisations liées aux dépenses maladie sont sans lien direct avec l'entreprise. Pour lui, la richesse créée par les salariés dans l'entreprise doit servir essentiellement à faire gonfler les profits. Le Medef propose que les cotisations soient transférées sur la CSG. Ce qui ferait tripler, si ce n'est quadrupler, le taux de cette cotisation non progressive.

En dehors de la volonté de voir limiter les emplois publics et le nombre de lits dans les hôpitaux, le Medef propose que l'Etat fixe chaque année un « panier de soins » limités remboursables à 100% financé par la CSG.

Pour la couverture des soins « hors panier », il faudrait souscrire à une assurance complémentaire privée. En clair, certaines maladies définies au préalable seraient remboursées par la sécurité sociale. Pour les autres, place aux assurances privées qui nous font payer selon notre état de santé. En effet, les caisses d'assurances maladies seraient mises en concurrence avec les mutuelles, les institutions de prévoyance et les assurances privées.

Un tel système existe déjà aux Etats-Unis. Il revient non seulement beaucoup plus cher qu'en France, mais laisse de côté une partie importante de la population qui n'a pas les moyens de se payer une assurance privée.

Assurance maladie : nos propositions

L'Union Syndicale G10 Solidaires est opposée à une maîtrise strictement comptable des dépenses de santé qui a eu pour conséquence d'entraîner une dégradation importante de la qualité des soins.

Le « déficit » de la Sécurité sociale a principalement résulté du développement du chômage et du blocage des salaires, des exonérations accordées aux employeurs, des cotisations patronales non payées. Le financement de la protection sociale peut être largement assuré par une augmentation de la masse salariale et le plein emploi, et en obtenant une participation plus importante des entreprises.

Nous nous prononçons pour un régime universel de l'assurance maladie, de haut niveau, notamment par la création des emplois publics nécessaires et l'arrêt des politiques de suppression des services de soins répondant aux besoins de la population. Parallèlement, il est nécessaire de contrôler l'activité des grandes firmes pharmaceutiques afin d'empêcher que la recherche du profit maximum ne l'emporte sur les impératifs de santé publique.

Démocratiser la gestion de la sécurité sociale, simplifier son fonctionnement et l'accès aux prestations sont déterminants pour que les assurés sociaux la considèrent autrement. Cela passe notamment par le rétablissement de l'élection des administrateurs par les assurés sociaux.

Diminuer le rôle de l'Etat ?

Considérant que l'Etat est trop dépensier, le Medef préconise la baisse des déficits publics. Pour cela, il propose de déréglementer et de « réformer » en profondeur les règles de la Fonction publique. Se basant sur un constat d'échec des réformes publiques, le patronat propose une plus grande décentralisation, mais aussi un abandon des missions non essentielles de l'Etat par des privatisations ou des externalisations.

Pour le patronat, l'Etat doit essentiellement avoir un projet qui mette l'entreprise au cœur de la société et qui mène une politique qui encourage, appuie et soutient les entreprises, en les associant à l'ensemble des décisions qui peuvent les concerner.

Le MEDEF estime que les missions de l'Etat doivent se réduire à leur portion congrue et que certaines doivent être au service exclusif des entreprises.

Les attaques contre les services publics se poursuivent,

initiées, avec l'appui des gouvernements, par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avec l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) et par l'Union européenne, comme on l'a concrètement vu au dernier sommet européen de Barcelone.

Les gouvernements, par leurs choix budgétaires, privent les services publics des moyens financiers, humains et matériels nécessaires à leur bon fonctionnement. Leurs activités connexes sont « externalisées » par filialisation et privatisation. Pire, les services publics dits de réseaux (communication, énergie, transports...) s'érigent en entreprises commerciales avec comme objectif la constitution de grands groupes de service de dimensions internationales.

Par leurs choix stratégiques les gouvernements organisent le démantèlement et la casse des services publics et préparent la privatisation de leurs activités rentables.

Réforme de l'Etat : nos propositions

L'Union syndicale G10 Solidaires considère que toute réforme de l'Etat doit viser à le rapprocher des citoyens et à permettre à ceux-ci d'être partie prenante des décisions qui les concernent.

Ces réformes doivent aussi s'appuyer sur un état des lieux et des moyens qui prendraient en compte les besoins en services publics demandés par les citoyens et ne doivent pas être basées sur la réduction de ses missions et la paupérisation de ses moyens. L'Union syndicale G10 Solidaires s'oppose à toute privatisation et revendique un renforcement, une consolidation et une extension des outils de solidarité sociale que peuvent être les budgets publics et la fiscalité, les services publics, et la protection sociale. Tout ceci doit se concrétiser par la reconnaissance des droits économiques et sociaux des citoyens dans le cadre d'une société démocratique et de liberté.

Pour l'Union syndicale G10 Solidaires, les administrations publiques, les services publics d'éducation, de culture, de recherche, de santé, de transport, d'information, d'énergie et de communication, ont un rôle essentiel dans la réduction des inégalités, dans l'accès égalitaire à certains droits et dans l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la péréquation des tarifs est un élément important de solidarité nationale. Le champ de l'intervention publique doit être étendu à d'autres domaines de l'activité économique et sociale en fonction des demandes sociales.

Dialogue social : fin du droit du travail ?

Le rêve du Medef serait de revenir au contrat individuel entre le travailleur et son patron. Pour en arriver là, il faut inverser la hiérarchie des normes en matière de droit du travail. Actuellement, en règle générale, aucun accord d'entreprise ne peut être inférieur à la Convention collective, elle-même ne pouvant être inférieure au Code du travail. Cela signifie que toute négociation d'entreprise doit déboucher sur des acquis supérieurs. Le Medef souhaite, au contraire, que les accords d'entreprise aient une valeur juridique plus importante et donc faire prévaloir le contrat sur la loi. Ainsi, par exemple, pour le patronat, il faut supprimer la durée légale de travail et laisser les entreprises décider en la matière.

Sous prétexte de favoriser la négociation, le patronat veut en fait aboutir à un démantèlement du droit du travail actuel et à une remise en cause des droits sociaux des salariés. Un tel projet représenterait un recul social considérable.

Il est donc très inquiétant que certaines confédérations syndicales (CFDT, CFTC, FO, CGC) aient accepté de signer une déclaration commune avec le Medef qui reprend en grande partie ses exigences.

Dialogue social : nos propositions

L'Union Syndicale G10 Solidaires s'oppose à tout projet qui remettrait en cause la supériorité de la loi par rapport au contrat.

Aucun accord social ne doit être validé s'il n'est signé que par des syndicats représentant une minorité de salariés.

L'entreprise ne doit plus être le lieu où les salariés ne peuvent exercer aucune citoyenneté. Le droit syndical doit être reconnu dans les faits dans toutes les entreprises.

Cela suppose aussi que les salariés et leurs représentants aient accès à toutes les informations concernant l'entreprise, aussi bien dans ses choix économiques que dans ses orientations sociales ou dans ses modalités de production. Il faut donc élargir les moyens d'investigation des représentants syndicaux.

Pour l'Union syndicale G10 Solidaires, ce sont les salariés, par leurs votes, qui doivent déterminer la représentativité des syndicats.

Tout syndicat légalement constitué doit avoir la possibilité de se présenter aux élections professionnelles.

Quelle politique pour l'emploi ?

Les années 1997-2000 ont vu des créations massives d'emplois et le chômage passer de 12% à 9% de la population active.

Ces créations d'emplois ont été dues à la combinaison de trois facteurs : la réduction du temps de travail, l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages dû à une baisse de l'inflation, le tout dans un contexte de forte croissance économique à l'échelle mondiale.

Une baisse du chômage

L'augmentation du pouvoir d'achat des ménages a entraîné une augmentation de la consommation qui a obligé les entreprises à accroître leur capacité de production. Dans ce cadre, malgré l'accroissement de la flexibilité, le passage aux 35 heures a obligé les entreprises à embaucher pour répondre à la fois à la demande des ménages et à l'accroissement des exportations liées à la forte croissance mondiale.

Cependant, depuis quelques mois, le chômage est reparti à la hausse, alors que, dans le même temps, le pouvoir d'achat a recommencé à stagner, voir à régresser et que la croissance économique connaît un fort essoufflement. Dans cette situation, les propositions du Medef et des deux candidats susceptibles d'arriver au pouvoir convergent sur l'essentiel et reproduisent les pires erreurs du passé.

La première orientation partagée par tous consiste à insister sur la nécessité de la formation en expliquant que les chômeurs de longue durée ont perdu tout contact avec le monde du travail et sont donc inemployables. Seul problème, c'est que cette analyse est démentie par

la réalité. En effet, en 1997 et 2000, le nombre de chômeurs de longue durée a plus fortement baissé que la moyenne. La formation est utile mais elle ne peut être qu'une mesure d'accompagnement et non pas le cœur d'une politique pour l'emploi.

Baisser le coût du travail ?

Pour tous, il s'agit avant tout de baisser le coût du travail afin de favoriser l'emploi. Pourtant, aucune étude sérieuse n'a mis en évidence le lien entre création d'emplois et baisse du coût du travail. Et pour cause, si une entreprise qui diminue le coût du travail peut gagner des parts de marchés vis-à-vis de ses concurrents, cet effet est annulé lorsque toutes les entreprises le font. Le seul résultat de ce type d'orientation est le développement de la précarité et des bas salaires.

Réduire les temps de travail et augmenter le pouvoir d'achat

Pour l'Union syndicale G10 Solidaires, il faut favoriser la croissance et faire en sorte que celle-ci soit créatrice d'emplois. Pour cela, il faut d'abord que les entreprises puissent vendre leurs produits ce qui suppose une augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Il faut continuer la réduction du temps de travail sans accroissement de la flexibilité pour obliger les entreprises à embaucher. Ainsi pourra se créer un cercle vertueux où l'augmentation de la demande nourrira l'activité des entreprises et la création d'emplois.

Le Medef en campagne pour la régression sociale

Depuis le 15 janvier dernier et la tenue de son congrès exceptionnel, le Medef assure un lobbying important pour que ses idées soient reprises par les candidats à l'élection présidentielle. Le patronat entend ainsi mettre l'entreprise « au cœur de la France ». Les résolutions adoptées établissent un véritable manifeste pour un libéralisme triomphant, qui, s'il passait dans la réalité, serait une régression sociale considérable.

L'organisation patronale souhaite que ses propositions soient au cœur du débat public et influencent les candidats à la présidentielle. Elle a été visiblement entendue puisque le 25 mars, M. Sellière s'est félicité de la place prise dans le débat électoral par ses propositions. C'est dire qu'il est nécessaire que d'autres voix se fassent entendre dans cette campagne électorale.

L'Union Syndicale G10 Solidaires ne soutiendra aucun candidat, mais elle appelle les salarié-e-s à la vigilance pour s'opposer à tout programme basé sur les dogmes libéraux quel que soit le candidat qui le porte.

Dans ce cadre, il est assez inquiétant de voir certains candidats reprendre le thème de la privatisation des services publics, appelée hypocritement ouverture du capital, ou de lire les conclusions du Sommet de Barcelone qui accélèrent la libéralisation du secteur de l'énergie, avec l'accord de l'actuel Président de la République et de l'actuel Premier ministre. Au-delà de leur coup de chapeau obligé au système de retraite par répartition, on voit poindre de nouveau la question des fonds de pension, dénommés hypocritement épargne salariale. De plus, par leur voix, la France a accepté au Sommet de Barcelone que l'âge moyen de départ à la retraite soit augmenté de cinq ans d'ici à 2010. Cela sans aucun débat en France sur cette mesure et alors que les traités européens eux-mêmes indiquent que la retraite relève de la seule compétence des Etats !

On le voit, au-delà du résultat des élections, la mobilisation sera décisive pour défendre nos droits

Travailler plus pour une retraite amoindrie ?

Depuis les réformes Balladur de 1993 qui allongeaient la durée de cotisations à 40 annuités pour les salariés du privé, les libéraux de tous ordres n'ont cessé de marteler que la seule solution pour « sauver » les retraites d'un problème démographique était l'allongement des durées de cotisations dans le privé et dans le public et la mise en place de fonds de pension.

Retraite à la carte...

Le Medef propose d'adapter progressivement les paramètres (durée de cotisations, âge plancher...) nécessaires pour prendre sa retraite en fonction de l'espérance de vie. Dans ce dessein, il développe une notion venue de l'assurance, celle de « neutralité actuarielle ». De quoi s'agit-il ? C'est l'idée de lier le montant de la pension à la durée de vie du retraité pour que, à carrière égale, une retraite prise « librement » à 55 ans « coûte » la même charge qu'une retraite prise tout aussi librement à 70 ans. Plus un salarié partira tôt à la retraite, moins celle-ci serait élevée. Sous le vocable de « retraite à la carte » le Medef veut généraliser le système par points déjà en oeuvre

dans les régimes complémentaires. Chaque année de travail donnerait droit à un capital de points, au salarié de se débrouiller pour en avoir le maximum.

Le patronat en retire un triple avantage. D'abord, le montant de la retraite est calculé sur l'ensemble de la vie active et non plus sur les « meilleures années » (ou sur le dernier salaire pour les fonctionnaires), ce qui permet de la faire baisser par rapport à son niveau actuel. De plus, pour avoir le maximum de points, le salarié sera « spontanément » amené à travailler plus longtemps.

Et baisse des pensions

Enfin, les ajustements éventuels pourront se faire dans une plus grande discrétion. En effet, modifier l'âge de départ à la retraite ou le nombre d'annuités exige la mise en oeuvre d'un processus législatif. Cela prend du temps, se fait dans une relative médiatisation et peut donc être l'occasion pour les salariés de se mobiliser. Changer la valeur du point permet par contre de faire baisser le montant des pensions beaucoup plus subrepticement par une simple décision de la caisse de sécurité so-

ciale. On le voit, sous une apparence de mesures techniques, il s'agit, avec la neutralité actuarielle et la généralisation d'un système par points, d'une remise en cause fondamentale de la nature même de la répartition.

Pour le Medef, un tel système devrait s'appliquer aussi au secteur public et à la Fonction publique. En attendant, il milite activement pour un allongement de la durée de cotisation pour les fonctionnaires, essayant de leur appliquer les mesures injustes qui ont déjà touché le secteur privé.

Répartition ou fond de pension

Sans surprise, le Medef réclame la mise en place de fonds de pension. Le scandale Enron aux Etats-Unis n'a pas fait faiblir les tenants de cette idée. Pourtant, ce sont des milliers de salariés qui, du jour au lendemain, se sont retrouvés privés de leur emplois et de leurs retraites. Au-delà, les fonds de pension pèseront tellement sur le reste du système qu'ils finiront par faire disparaître ce qui restera du système par répartition.

Fiscalité : nos propositions

Le budget de l'Etat doit prendre en charge des dépenses sociales et collectives financées par l'impôt. L'Union syndicale G10 Solidaires estime qu'avant d'affirmer qu'il y a trop d'impôts, il faut prendre en compte les besoins sociaux. Elle rejette le discours selon lequel il y aurait toujours trop d'impôts. Il y a trop d'impôts pour certaines catégories sociales, et pas assez pour d'autres.

La fiscalité doit être modifiée, notamment par une baisse de la taxation des consommations de première nécessité (TVA à taux zéro). Il faut rendre plus effective la taxation des gros patrimoines et des revenus financiers et renforcer le caractère progressif de l'impôt sur le revenu.

Trop d'impôt ?

Alors que les entreprises françaises n'ont jamais été aussi prospères et sont les championnes de l'investissement à l'étranger, le Medef considère qu'elles ne peuvent « lutter à armes égales » avec leurs concurrents.

Il propose que la fiscalité directe soit abaissée notamment par la baisse des taux d'imposition. Il considère que la taxe professionnelle et la taxe sur les salaires (dont il faut savoir que le produit est reversé aux collectivités locales) soient purement et simplement supprimées.

Le Medef considère que les successions d'entreprises sont trop lourdement entravées par la fiscalité. En ce sens, il demande une réforme (évidente vers le bas) de la fiscalité sur les transmissions d'entreprises et du patrimoine.

Il s'oppose à toute réforme juste de la fiscalité, notamment de la taxe professionnelle en s'opposant par avance à toute taxation sur la valeur ajoutée, la richesse créée par les entreprises. De plus, il se garantit de toute réforme fiscale qui entraînerait un effet rétroactif en préconisant d'inscrire le principe de non-rétroactivité dans les principes généraux de valeur constitutionnelle.

Enfin, le Medef milite ardemment pour une baisse des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et pour la suppression d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Bref, toujours plus pour les riches !

Retraites : nos propositions

Pour l'Union syndicale G10 Solidaires, toute réforme des retraites doit viser à maintenir le niveau actuel des pensions par rapport aux salaires.

Cela implique de stopper la dégradation programmée des retraites du secteur privé qui vont baisser de 20 %, à l'horizon 2040, par rapport aux salaires.

Il faut pour cela indexer les retraites sur le salaire net moyen, revenir aux 37,5 annuités maximum de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein, prendre en compte les dix meilleures années pour le calcul de la retraite et abroger les mesures Arrco-Agirc de 1996 qui ont fait baisser les retraites complémentaires.

Dans ce cadre, l'Union syndicale G10 Solidaires s'oppose à toute remise en cause de la retraite des fonctionnaires et des personnel du secteur public, notamment à tout allongement de la durée de cotisation.

Pour l'Union syndicales G10 Solidaires, la question des retraites n'est fondamentalement, ni un problème démographique, ni un problème financier, mais un problème de choix de société, un choix politique.

L'Union syndicale G10 Solidaires s'oppose à tout développement de la capitalisation quelle qu'en soit la dénomination, « fonds de pension » ou « épargne salariale ». Elle préconise l'extension du droit à la retraite anticipée à taux plein pour les salariés exposés aux conditions de travail les plus dures.

Selon le Conseil d'orientation des retraites, maintenir le niveau actuel des pensions par rapport aux salaires nécessiterait, dans le pire des cas, une augmentation des cotisations patronales de 0,37 point par an. Ceci est tout à fait soutenable économiquement et ne pèserait d'ailleurs pas sur la compétitivité des entreprises si cela était compensée par une baisse des dividendes.